



Choix du Contrat de mariage

Par **noviceboy**, le **12/01/2016** à **11:40**

Je vais me marier bientôt et je m'interroge sur la nécessité de faire un contrat de mariage ou rester sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

En effet, je suis propriétaire d'un appartement (235k€ dont 70k€ cash et 135k€ emprunts) que je rembourse tous les mois acquis en Juin 2014.

De plus, je détiens quelques placements et je dois toucher une indemnité suite au décès de mon père (60k€).

Tout cela fait-il parti de mes biens propres et ne seront pas soumis à partage en cas de séparation? Où il est préférable de souscrire un contrat de mariage?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...